

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
CHAMBRE DE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DE GUINÉE (CDE.GUI)
Partenariat · Investissement · Développement

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Dénomination	CHAMBRE DE DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DE GUINÉE
2. Sigle	CDE.GUI
3. Représentant légal	Dr HC Robin CAMARA, Président Fondateur, Président du Conseil d'Administration (PCA) (Art. 27 des Statuts)
4. Coordonnées	Tél : (+224) 628 074 162 / 664 822 164. Courriel : tootsrobin@gmail.com
5. Base juridique	La CDE.GUI est constituée conformément à la Loi L/013/2005/AN du 04 juillet 2005 portant régime des associations en République de Guinée et à ses Statuts, adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive du 20 février 2026. Agrément N° 000183/MATD/VC/CAB/DRATD.
6. Statut juridique	Organisation Non Gouvernementale (ONG) à but non lucratif, apolitique, professionnelle et indépendante, régie par la législation guinéenne en vigueur (Art. 1 des Statuts). Durée illimitée (Art. 3).
7. Siège social	Conakry, République de Guinée (Art. 2 des Statuts) — Résidence HANN, CHU Ignace Deen (Pharmacie Noël Bailey), Kaloum.
8. Champ d'action	National et international, notamment en Afrique, en Europe, en Amérique, en Asie et au Moyen-Orient, à travers des représentations dûment agréées (Art. 4 des Statuts).
9. Mission	Contribuer à la promotion et à la défense des intérêts économiques de la République de Guinée à l'échelle nationale et internationale, en appui à la diplomatie économique de l'État, à l'attractivité du pays et au développement du secteur privé.
10. Objectifs (Art. 6)	• Promouvoir la diplomatie économique guinéenne ; • Renforcer les relations économiques internationales ; • Faciliter les investissements étrangers directs et nationaux ; • Soutenir les exportations guinéennes ; • Offrir une plateforme de concertation et de coopération économique.
11. Domaines d'intervention (Art. 7 et 8)	• Promotion de l'image économique de la Guinée ; • Accompagnement des entreprises vers les marchés internationaux ;

	• Facilitation des investissements structurants et partenariats public-privé (PPP) ; • Appui institutionnel aux opérateurs économiques ; • Médiation, arbitrage et prévention des litiges commerciaux ; • Intelligence économique, veille stratégique et production d'analyses ; • Forums, salons, missions économiques, formation et certification.
12. Publics cibles	• Institutions publiques et parapubliques ; • Entreprises et organisations professionnelles ; • Investisseurs nationaux et internationaux ; • Partenaires techniques et financiers ; • Représentations diplomatiques.
13. Organes de gouvernance (Art. 26)	• Assemblée Générale ; • Conseil d'Administration (15 membres : 9 à voix délibérative, 6 à voix consultative) ; • Bureau Exécutif (organe de direction opérationnelle) ; • Président Fondateur, pour le premier mandat fondateur de quatre (4) ans ; • Représentations et Commissions techniques.
14. Perspective stratégique	Faire de la diplomatie économique un levier structurant du développement durable, de la compétitivité et du rayonnement international de la République de Guinée.

Fait à Conakry, le 20 février 2026

Dr HC Robin CAMARA

RobinCamara PCA CDE.GUI

*Président Fondateur
Président du Conseil d'Administration*